

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

BUDGET ANNEXE ZAC DU GRAND PLESSIS – RUAUDIN

Par délibération du 26 novembre 2015, le Conseil Communautaire a validé la création du budget annexe ZAC du Grand Plessis à Ruaudin.

La Zone d'Aménagement Concertée du Grand Plessis a été créée en 1985. La commune de Ruaudin a réalisé en régie une partie de cette opération avant son intégration à Le Mans Métropole le 1er janvier 2013. A la reprise du projet par Le Mans Métropole, la commune a confirmé que l'aménagement du centre-bourg était sa priorité. Il convient de poursuivre la mise en œuvre de cette ZAC.

Les études, les acquisitions et les travaux de viabilisation de ces terrains constituent une opération d'aménagement qui sera réalisée en régie par Le Mans Métropole.

Durant l'année 2022, des dépenses concernant des frais de missions de maîtrise d'œuvre afin de finaliser le projet centre bourg et des acquisitions de terrains ont été réalisées pour un montant de 74 285,83 €.

Pour assurer le préfinancement de l'opération, le Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 a voté le principe d'une avance remboursable du budget principal.

Au titre de la gestion 2022, celle-ci s'élève à 77 103,78 €. Elle s'ajoute au montant de 335 262 € déjà comptabilisé au 31 décembre 2021. Le solde de cette avance au 31 décembre 2022 s'établit donc à 412 365,78 €.

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

BUDGET ANNEXE - ZAC DU GRAND PLESSIS - RUAUDIN (en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
60 - Achats et variations des stocks	74 285,83	75 - Autres produits de gestions courante	0,05
63 - Taxes foncières	2 818,00		
71 - Variation des stocks	335 262,05	71 - Variation des stocks	412 365,83
TOTAL	412 365,88	TOTAL	412 365,88
RESULTAT DE L'EXERCICE		0,00	
RESULTAT REPORTE N-1		0,00	
RESULTAT A REPORTER		0,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
35 - Terrains aménagés	412 365,83	16 - Emprunts et dettes assimilées	77 103,78
		35 - Terrains aménagés	335 262,05
TOTAL	412 365,83	TOTAL	412 365,83
RESULTAT DE L'EXERCICE		0,00	
RESULTAT REPORTE N-1		0,00	
RESULTAT A REPORTER		0,00	

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La ZAC du Grand Plessis est une opération d'aménagement relevant du domaine privé de la collectivité, destinée à conforter le centre-bourg autour d'un espace public et permettre la construction d'une cinquantaine de logements.

Les opérations sont ainsi portées sur un budget annexe pour en dresser une comptabilité de stocks.

L'instruction comptable M14 précise que la comptabilité des stocks répond à l'obligation de retracer le cycle de production de terrains à aménager destinés à être revendus.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace pour les opérations réelles :

- en dépenses, l'acquisition de terrains (10 206,92 €), la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement du centre bourg (64 078,91 €) et la taxe foncière (2 818 €).
- en recette, un montant de 0,05 € représente la régularisation des centimes liés aux arrondis des déclarations de TVA.

Conformément à l'instruction :

- le résultat de fonctionnement présente un solde à zéro.
- la section de fonctionnement est équilibrée.

INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le budget annexe ZAC du Grand Plessis présente un solde à zéro. La section d'investissement est équilibrée par le versement d'une avance remboursable du budget principal de 77 103,78 €.

VALORISATION DU STOCK

Chaque mouvement comptable de fin d'exercice pour comptabiliser les stocks est d'ordre budgétaire.

Sur cette ZAC, la valeur du stock à fin 2022 est de 412 365,78 €.



Vu pour être annexé à la délibération n°16
du Conseil Communautaire du 29 juin 2023
Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation